AN-799-XR

PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION COMPLÉMENTAIRE PAR TYPE DES VEHICULES

Famille : Y Construits par : Automobiles PEUGEOT et modifiés par : DURISOTTI

Il résulte des constatations effectuées à la demande de la carrosserie DURISOTTI s.a.s.., Avenue de la fosse 13 - B.P.4 - 62430 SALLAUMINES
que les véhicules de catégorie internationale : N1
genre : CTTE
marque : PEUGEOT
dont les types-variantes-versions suivent :

Y...	AAMFB/AX	AAMFB/BX	BAMFB/AX	BAMFB/BX	BAMFC/BX	CAMFB/AX	CAMFB/BX	CAMFC/BX				
Y...	ABMFB/AX	BBMFB/AX	BBMFB/BX	BBMFC/BX	CBMFB/AX	CBMFB/BX	CBMFC/BX	DBMFB/AX	DBMFB/BX	DBMFC/BX	DBMFC/BXL	
Y...	BDMFB/BX	BDMFB/BX	CDMFB/AX	CDMFB/BX	CDMFC/BX	DDMFB/AX	DDMFB/BX	DDMFC/BX	DDMFC/BXL			

Version de transformation :

	MOD25	MOD26	MOD36	MOD37
Y...	ABMFB/BX	ADMFB/AX	ADMFB/BX	

Version de transformation :

	MOD25	MOD26	MOD36
Y..	BDMFC/BX		

Version de transformation :

MOD25	MOD26

Livrés : Carrossés, satisfont aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-5, R. 321-20 et R. 413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La numérotation dans la série du type commence à : 2YCS A_001

Nota : Le présent procès-verbal suivi du certificat de conformité n'est valable pour l'obtention de la carte grise que s'il est impérativement accompagné du procès-verbal de réception suivi du certificat de conformité délivré pour les véhicules avant transformation.

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro : V-010-07-01

Fait à BETHUNE, le 18 Mars 2008

Le Technicien Supérieur Principal de
l'Industrie et des Mines,

Thierry DEVALLEZ

Fait à BETHUNE, le 19 Mars 2008
Pour le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de
l'Environnement du Nord Pas-de-Calais.
Pour le Chef de la Division Contrôles Techniques, Energie Défense
Le Chef du Groupe de Subdivisions de Béthune

Claude DELENCRE

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ pour un véhicule motorisation 2,2 HDi - 120 ch
Version MOD26 (2+4) ou MOD37 (3+4)

Je soussigné HANDKE Raymond représentant dûment accrédité de la Société DURISOTTI constructeur carrossier certifie que le véhicule prêt à l'emploi :
(2) Dénomination :

(D.1) Marque : PEUGEOT

	330 (11Q)		333 (15Q)			335 (18Q "Light")			435 (18Q "Heavy")			
	L2		L2		L3	L2		L3	L2		L3	L4
	H1	H2	H1	H2	H2	H1	H2	H2	H1	H2	H2	H2
(D.2) Type - variantes - versions : Y	~~ABMFB/AX~~	~~ABMFB/BX~~	~~BBMFB/AX~~	~~BBMFB/BX~~	~~BBMFC/BX~~	~~CBMFB/AX~~	~~CBMFB/BX~~	CBMFC/BX	~~DBMFB/AX~~	~~DBMFB/BX~~	~~DBMFC/BX~~	~~DBMFC/BXL~~ (4)
Version de transformation :	MOD37											
(G.) Masse en service - G.1 + 75 : (en kg)	~~2 165~~	~~2 200~~	~~2 165~~	~~2 200~~	~~2 250~~	~~2 165~~	~~2 200~~	2 250	~~2 205~~	~~2 240~~	~~2 290~~	~~2 335~~ (4)
(G.1) Poids à vide national (PV) : (en kg)	~~2 090~~	~~2 125~~	~~2 090~~	~~2 125~~	~~2 175~~	~~2 090~~	~~2 125~~	2 175	~~2 130~~	~~2 165~~	~~2 215~~	~~2 260~~

(D.3) Dénomination commerciale : BOXER cabine approfondie Sécurix Ph II

(E.) Numéro d'identification : VF3 YCBMFC11497543

(F.1.) Masse en charge maximale techniquement admissible : (en kg) (3)
(F.2.) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état - P.T.A.C. : (en kg) (3)
(F.3.) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état - P.T.R.A. : (en kg) (3)
(J.) Catégorie internationale : N1
(J.1) Genre national : CTTE
(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : FOURGON
(K.) N° de réception par type : V-010-07-01
(P.1) Cylindrée : (en cm^3) (3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) : (3)
(P.3) Source d'énergie : (3)
(P.6) Puissance administrative : (en cv) (3)
(Q.) Rapport puissance / masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) : NON CONCERNÉ
(S.1) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 7
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt : (en dB (A)) (3)
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant : (en mn^{-1}) (3)
(V.7) CO_2 (en g/km) : (3)
(V.9) Classe environnementale : (3)

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception complémentaire ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire. (voir NOTA).

b) que le véhicule sort de nos usines (magasins) le 17-sept-09 sous le numéro de transformation 2YCS MS003
pour être livré à : (nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire) MODUL SYSTEM à LOGNES MARNE LA VALLEE

Fait à Sallaumines, le : 17 septembre 2009

Signature

(1) A compléter
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) Voir certificat de conformité ou (3 en 1) du véhicule avant transformation
(4) Rayer les colonnes et/ou les lignes inutiles

NOTA: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci dessus il doit être joint au présent certificat : - le procès-verbal de réception complémentaire par type.
- le certificat de conformité (ou 3 en 1) délivré pour ce véhicule avant transformation

RAPPEL: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture ou, le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

DURISOTTI
CONSTRUCTEUR - CARROSSIER
S.A.S. au Capital de 4.000.000 €
Tél. 03 21 69 21 24 - Télécopie 03 21 78 27 00
RCS Bethune 356 200 774
U.P.S.S.A.F. 62 01 1515465

1 LE 000 6